



Le prélèvement à la source « P.A.S. » arrive sur les bulletins de paie de vos salariés

A partir d'octobre vos bulletins de paie feront apparaître une ligne supplémentaire.

SIMULATION DU NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			946,50	
<i>dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</i>			17,68	
Simulation de l'impôt sur le revenu		Base	Tx non pers.	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source		980,76	0,000	0,00
REGLEMENT : CHEQUE		ALLEGEMENT COTISATIONS		NET PAYE EN EUROS
LE : 31/10/2018		358,94		984,10

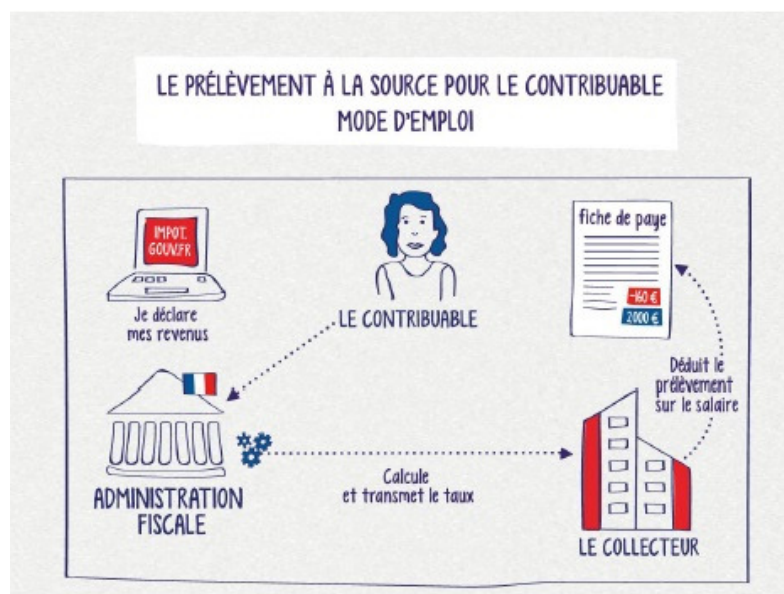
A partir du 1^{er} Janvier, nous appliquerons le prélèvement à la source sur tous les bulletins de vos salariés et nous ferons avec la DSN le paiement de cette retenue sur salaire.

Il faut être vigilant et bien payer à votre salarié le « NET PAYE EN EUROS » figurant sur le bulletin.

Tous les mois nous recevons les taux d'impositions à appliquer sur le bulletin de paies de chacun de vos salariés. Ce taux a été calculé par l'administration en fonction des revenus déclarés en 2018 et il n'est pas modifiable par la société. Nous ne pouvons pas savoir si le taux qui nous a été transmis est un taux individualisé ou du foyer.

Si votre salarié n'est pas d'accord avec le taux appliqué et veut changer ce taux, il doit s'adresser à l'administration fiscale par le biais de son SIP de résidence.

Seule l'administration fiscale reste l'interlocuteur du salarié au sujet du prélèvement.





Dans le cas où l'administration ne nous a pas communiqué le taux, nous devons obligatoirement appliquer un taux barème appelé « **taux neutre** ». C'est sûrement ce qui se passera le premier mois de l'embauche de votre salarié ou sur les bulletins de salaire d'octobre car nous n'avons pas encore eu connaissance des taux d'imposition par la DGFIP.

Tous les bulletins de salaire du mois d'octobre seront donc calculés sur la base de ce taux neutre.

Taux Barème / Neutre (en euros et par mois)

jusqu'à 1 367	0,0%
de 1 368 à 1 419	0,5%
de 1 420 à 1 510	1,5%
de 1 511 à 1 613	2,5%
de 1 614 à 1 723	3,5%
de 1 724 à 1 815	4,5%
de 1 816 à 1 936	6%
de 1 937 à 2 511	7,5%
de 2 512 à 2 725	9%
de 2 726 à 2 988	10,5%
de 2 989 à 3 363	12%
de 3 364 à 3 925	14%
de 3 926 à 4 706	16%
de 4 707 à 5 888	18%
de 5 889 à 7 581	20%
de 7 582 à 10 292	24%
de 10 293 à 14 417	28 %
de 14 418 à 22 042	33%